



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2022\_763

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE  
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**APPEL D'OFFRE OUVERT - ETUDE DIAGNOSTIQUE ET DE MODELISATION DES  
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'UNITE TECHNIQUE DE BEUVRY- SIGNATURE D'UN  
MARCHÉ**

Considérant qu'une consultation ayant pour objet l'étude diagnostique et de modélisation des réseaux d'assainissement de l'unité technique de Beuvry a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-52 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, sous la forme d'un marché ordinaire pour une durée d'exécution qui ne pourra pas excéder deux ans, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie le 15 novembre 2022, a décidé de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse de la société V2R INGIENERIE ET ENVIRONNEMENT, située à Saint-Martin-Boulogne (62280), 48 bis route de Desvres- BP 950, pour un montant de 309 325 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un marché ayant pour objet l'étude diagnostique et de modélisation des réseaux d'assainissement de l'unité technique de Beuvry, avec la société V2R INGIENERIE ET ENVIRONNEMENT, située à Saint-Martin Boulogne (62280), 48 bis route de Desvres – BP 950, pour une durée d'exécution maximale de deux ans à compter de la date fixée par ordre de service pour un montant issu de la décomposition global et forfaitaire de 309 325 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ... - 6 DEC. 2022

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**GAQUÈRE Raymond**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 6 DEC. 2022

Et de la publication le : - 6 DEC. 2022

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**GAQUÈRE Raymond**